

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21
Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Site internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :
lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012</p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 10 février 2012 à 20 h30.

Présents : M. Denis CLAIR, Mme VERDEAUX Martine, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, M. Patrick MOUNIER, Mr Nicolas ARNAUD, Mr Christian ROSE, Mr Jean-Claude VIDAL

Excusés : M. Fabrice MARTEL, procuration donnée à Mme Nathalie DHORMES, Mme Murielle BERTHELOT, procuration donnée à M. Denis CLAIR.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2011
- Proposition de délibération pour une étude de zone de développement éolien (ZDE)
- Proposition de délibération autorisant le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice antérieur
- Délibération nouvelle carte de la voirie communale
- Point sur l'école
- Devenir de la parcelle du Serret incluse dans le domaine public communal
- Point sur l'espace d'animation
- Point sur les travaux en alimentation en eau potable
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Il est adopté à l'unanimité.

2- PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION POUR UNE ÉTUDE DE ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN (ZDE)

Le promoteur ayant élaboré un avant-projet sur le territoire communal sollicite l'étude d'une ZDE. Il souhaiterait que la commune se positionne sur cette demande. La compétence pour l'engagement d'une telle étude est du ressort de la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, indique qu'il ne désire pas se prononcer sur la question. Le projet de délibération est donc abandonné.

3- PROPOSITION DE DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE ANTERIEUR

Les éléments n'étant pas encore tous réunis, la proposition de délibération est retirée de l'ordre du jour.

4- DELIBERATION NOUVELLE CARTE DE LA VOIERIE COMMUNALE

Une mise à jour du tableau de classement de la voirie communale porte celui-ci à 41,050 km de voies à entretenir, au lieu de 40,250 km jusqu'à présent.

- Cinq voix pour enlever la VC dite de la « Basse Garde » contre six voix pour la maintenir.

La délibération est adoptée.

5 – POINT SUR L'ECOLE

A la suite de l'annonce de la suppression de la 3^{ème} classe à la rentrée de septembre 2012 et après diverses mobilisations et rencontres avec Madame l'Inspectrice d'Académie, le maintien de cette troisième classe a été décidé. Les arguments présentés aux autorités par la délégation constituée du Maire et de représentants des parents d'élèves et la forte mobilisation ont donc porté leurs fruits. Une grande attention au regard des effectifs présents le jour de la rentrée scolaire sera toutefois apportée par l'administration.

6 – PARCELLE DU SERRET

Le Maire rappelle, que pour satisfaire les obligations légales d'une procédure en cours, une délibération doit être prise avant le 20 février 2012 afin d'incorporer dans le domaine communal une parcelle située au Serret (75 m²). Un arrêt municipal constatera ensuite cette incorporation.

Suite à une entente entre les riverains concernés, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de cession de la parcelle à Madame Marie-Claire Teissier. Cette proposition présentée par Monsieur Vidal indique que les intéressés devront toutefois signer un accord pour valider les échanges de terrains induits par cette incorporation et que la parcelle sera grevée d'une servitude. L'avis des riverains sera sollicité avant que le Conseil Municipal décide définitivement.

7 – POINT SUR L'ESPACE D'ANIMATION

A l'issue des travaux de terrassement, les essais de portance du sol se sont avérés non conformes aux résultats attendus. Il a donc été décidé de réaliser une étude géotechnique, dont les conclusions ont conduit à la nécessité d'effectuer des travaux de terrassement supplémentaires et de remblaiement avec un matériau adéquat.

Ces travaux entraînent un surcoût estimé pour le bureau d'études à 9 490.00 €/HT pour l'entreprise de terrassement.

8 – POINT SUR LES TRAVAUX D'AEP

Les travaux liés au remblaiement partiel des excavations de la source de la Pranlette sont presque terminés. Le débit de ce captage atteint 5 L /minute.

Par ailleurs, les montants des travaux effectués pour l'eau se décomposent comme suit :

Chantiers	Montant HT
La Pranlette La Charrière	67 411 €
Reprise Pont de Boyon	2 311 €
Branchement d'une nouvelle habitation	1 481 €

9 – QUESTIONS DIVERSES

ADSL NRAZO a été mis en service pour Saint Etienne de Serres le 13 février 2012. Les habitations des hameaux de la Pizette et ceux situés dans la Vallée de l'Auzène deviennent donc désormais éligibles à ce service.

Fresque école publique Les enseignantes ont présenté le projet pour la réalisation d'une fresque en mosaïque sur la façade de l'école.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet, qui demeure toutefois soumis à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France

Convention avec la commune de Creysseilles pour l'entretien des voies d'Eyrebonne et de Font Sallée : Cette convention est reconduite,

Réalisation d'un columbarium au cimetière Pour répondre à certaines demandes, l'emplacement d'un columbarium à l'intérieur du cimetière et la réglementation en vigueur à ce sujet devront être étudiés.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le vendredi 9 mars 2012 à 20h30.

La séance est levée à 22h 30.